

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
PAR COURRIEL
ET PAR MESSAGER**

Avocats-conseils

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.C., C.H., c.r., MSRC (1984 - 2000)

Le très honorable Jean Chrétien, C.P., C.C., c.r.

L'honorable Donald J. Johnston, C.P., O.C., c.r.

Pierre Marc Johnson, G.O.Q., MSRC

L'honorable Michel Bastarache

L'honorable René Dussault, MSRC

Peter M. Blaikie, c.r.

André Bureau, O.C.

Le 7 juin 2011

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^e étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Notre référence : 003070-0332

Objet : R-3758-2011

Demande relative à l'approbation des Conditions de service et Tarif, à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2012 et à la modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1^{er} janvier 2012 – Phase 1

Nicolas Plourde

T 514 846.2324

F 514 921.1324

nplourde@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque

Ouest

Bureau 2500

Montréal (Québec)

Canada H3B 4Y1

heenanblaikie.com

Chère consœur,

Veuillez prendre note que l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« **ACIG** ») est satisfaite des réponses qu'elle a reçues de Gazifère inc. à ses demandes de renseignements et qu'elle n'a donc aucun commentaire ou observation à formuler.

Nous nous permettons toutefois de souligner que, pour un nouveau client n'ayant pas eu le bénéfice des questions et réponses échangées entre l'ACIG et Gazifère inc., les *Conditions de service et Tarifs* ne seront pas aussi claires que souhaité. Il y aurait donc peut-être lieu de considérer de bonifier le document par l'ajout d'un schéma démontrant les installations de TransCanada, d'Enbridge Gas Distribution, de Gazifère inc. et celles

du client. Le schéma incluerait des commentaires explicatifs, notamment eu égard au fait que :

1. le volume de gaz naturel livré par TransCanada (TCPL) est ajusté à un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³;

$$\text{Volume TCPL} \times \text{pouvoir calorifique TCPL} / 37,89 \text{ MJ/m}^3$$

2. le volume de gaz naturel mesuré au compteur du client est ajusté à un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³;

$$\text{Volume compteur client} \times \text{pouvoir calorifique du gaz en franchise} / 37,89 \text{ MJ/m}^3$$

3. le volume de gaz naturel mesuré au compteur du client, ajusté à un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³, est utilisé pour fins de facturation par Gazifère inc.;
4. le compte cumulatif de gaz pour le client au service T tient compte de l'écart entre le volume livré par TransCanada ajusté à un pouvoir calorifique de 37,89 MJ/m³ et le volume de gaz naturel retiré par le client, ce dernier correspondant au volume utilisé par Gazifère inc. pour fins de facturation.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Heenan Blaikie S.E .N.C.R.L., SRL

Nicolas Plourde

NP/ss

c. c. :
- Gazifère inc. : a/s Louise Tremblay
- ACIG : a/s Murray Newton, Lana Parris
- Bernard Otis
- Intervenants